

10 bonnes raisons d'opter pour le mazout

1. Le mazout est le combustible **économique**.
2. Le mazout est **absolument sûr**: il n'y a pas de risque d'explosion.
3. Les combinaisons chaudière/brûleur **à haut rendement** dotées du label **Optimaz** ou **Optimaz-elite** offrent une chaleur maximale à la mesure de votre habitation.
4. **Compact**: des chaudières avec ou sans cheminée traditionnelle, murales ou au sol, à flamme bleue ou jaune. Les nouveaux réservoirs sont faciles à installer dans un vide sanitaire, une cave ou un garage.
5. Grâce à votre réservoir, vous pouvez gérer votre propre réserve. Vous **choisissez vous-même** votre fournisseur, la quantité souhaitée, la livraison automatique éventuelle, le paiement immédiat ou échelonné.
6. Le mazout est disponible partout et votre réservoir **Optitank** présente une durée de vie très longue.
7. Un produit transparent, **sans surprise**: avec le mazout, vous comprenez ce que vous consommez et vous connaissez le prix à l'avance.
8. **Écologique**: les chaudières à haut rendement ont un impact minimal sur l'environnement. Avec des panneaux solaires et d'autres sources d'énergie renouvelables, votre budget et l'environnement ne se porteront que mieux.
9. **Un confort** discret grâce aux systèmes compacts et silencieux, le chauffage par le sol ou des radiateurs design. Et un réglage précis de la température garantit 24h/24 la chaleur idéale, même pour votre eau chaude sanitaire.
10. Un choix **à long terme**. Une chaudière à mazout fonctionne pendant 20 ou même 30 ans. Les réserves de pétrole sont suffisantes pour plusieurs générations.

Pour de plus amples informations

078/152 150

www.informazout.be

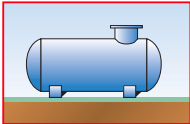


Mon réservoir a reçu de bons points

Réservoirs existants en Région wallonne
Édition 01/2009

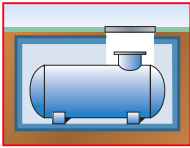


Quelques notions techniques

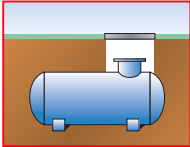


Quels réservoirs sont considérés comme accessibles?

Un réservoir à l'air libre ou placé dans un local accessible est considéré comme un réservoir accessible. Ces réservoirs à mazout doivent être accessibles de tous côtés.

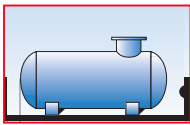


Une application particulière est un réservoir qui est placé dans une fosse. Un espace minimum doit être prévu tout autour afin qu'il soit possible d'effectuer des contrôles ultérieurs.



Quels réservoirs sont considérés comme non-accessibles?

Un réservoir qui se trouve directement en terre ou dans une fosse remblayée, et/ou dont une des parois n'est pas visible, est considéré comme non-accessible.



Qu'est-ce qu'un encuvement?

C'est une construction destinée à recueillir le combustible en cas de fuites. Elle doit être étanche et fabriquée en matériaux non-inflammables.

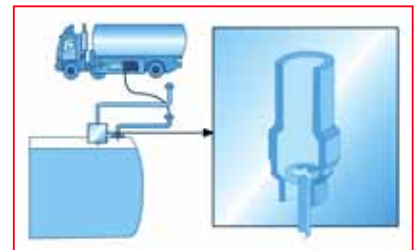
Que le réservoir soit placé à l'air libre, en cave ou dans un local, la contenance de l'encuvement doit être d'une capacité égale ou supérieure au plus grands des réservoirs.

Qu'est-ce qu'une attestation de conformité?

Il s'agit d'un document reprenant les résultats des contrôles effectués et la conformité (ou non-conformité) du réservoir à la réglementation.

Quels sont les systèmes anti-débordement?

Le plus simple est le sifflet d'alarme qui émet un sifflement pendant le remplissage. Aussitôt que le sifflement disparaît, le fournisseur interrompt la livraison, le réservoir étant plein à 95%. Il existe également une sonde électronique, qui arrête automatiquement la livraison de mazout (si le camion citerne est équipé à cet effet) lorsque le réservoir est quasi plein.



Qu'est-ce qu'un technicien agréé?

Il s'agit d'un professionnel qui a reçu l'agrément de la Région wallonne, afin d'effectuer des tests d'étanchéité soit par ultrasons, soit par dépression.

Qu'est-ce qu'une plaquette de contrôle?



Il s'agit d'une plaquette qui est scellée sur la conduite de remplissage de votre réservoir, le jour même de la réalisation du test. Elle peut être de trois couleurs:

Verte: si le réservoir est en règle.

Orange: si le réservoir est étanche mais que des réparations s'avèrent nécessaires et/ou que le système anti-débordement n'est pas placé. Dans ce cas, le réservoir peut encore être rempli durant une période de six mois maximum.

Rouge: si le réservoir n'est pas étanche. Dans ce cas, le réservoir ne peut plus être rempli.

Comment déterminer l'ancienneté d'un réservoir?

L'ancienneté d'un réservoir est établi grâce à la facture ou grâce à sa plaquette de contrôle.

Qu'est-ce qu'un test d'étanchéité?

Il existe différents types de tests d'étanchéité.

Par ultrasons: le réservoir est placé en légère dépression. En y introduisant deux microphones, on peut par voie d'ultrasons capter des signaux indiquant la présence de fuites éventuelles.

Par dépression: le réservoir est placé en légère dépression (vide) pendant 1 heure.

Dorénavant, il faut aussi procéder à un test d'étanchéité sur les canalisations connexes (tuyauteries et accessoires) en contact direct avec le mazout.

Réservoirs existants en Région wallonne

Cette brochure contient une synthèse de la réglementation en vigueur en Région wallonne (Arrêté du 30/11/2000, Arrêté du 17/07/2003, Arrêté du 29/11/2003 et Arrêté du 24/07/2008) pour les réservoirs installés avant le 29/11/2003 ainsi que les questions les plus fréquentes relatives au stockage du mazout.

Conseil: vérifiez toujours auprès de votre administration communale si des prescriptions spécifiques sont d'application.

Réservoirs inférieurs à 3000 litres

Que devez-vous faire et quand?

Aucune obligation mais nous conseillons le placement d'un système anti-débordement et un contrôle régulier du réservoir.

Réservoirs de 3.000 à 25.000 litres

Obligations basiques:

- placement d'un système anti-débordement
- placement d'un système de détection de fuite (pour les réservoirs à double paroi)
- 1^{er} contrôle par un technicien agréé avant le 01/01/2005
- déclaration auprès de la commune

Que devez-vous faire et quand?

Réservoirs accessibles:

- double paroi ou placement d'un encuvement pour simple paroi
validité à date du contrôle visuel: 10 ans
- si au 14/09/2008:
pas d'encuvement installé: contrôle visuel tous les 3 ans

Réservoirs non-accessibles:

- **Double paroi:**
validité à date du contrôle d'étanchéité: 10 ans
- **Simple paroi:**
validité à date du contrôle d'étanchéité: selon l'âge du réservoir soit:
 - tous les 10 ans pour les réservoirs de 10 à 20 ans
 - tous les 5 ans pour les réservoirs de 21 à 30 ans
 - tous les 3 ans pour les réservoirs de plus de 30 ans

Si les cas suivants sont rencontrés:

- pas de système de détection de fuites installé: contrôle d'étanchéité tous les 3 ans
- l'âge du réservoir est inconnu: contrôle d'étanchéité tous les 3 ans

Tableau pratique:

			Périodicité du contrôle
double paroi	+ âge connu	+ système détection fuites placé	= 10 ans
simple paroi	+ âge connu	+ système détection fuites placé	= selon âge (soit 10, 5 ou 3 ans)
double paroi	+ âge inconnu	+ système détection fuites placé	= 3 ans
simple paroi	+ âge inconnu	+ système détection fuites placé	= 3 ans
simple paroi	+ âge connu	+ système détection fuites non placé	= 3 ans
simple paroi	+ âge inconnu	+ système détection fuites non placé	= 3 ans

Qui peut effectuer les tests d'étanchéité?

- Test par ultrasons: les techniciens ayant reçu l'agrément « technicien ultrasons »
- Test par dépression: les techniciens ayant reçu l'agrément « technicien dépression »

Que recevez vous?

Une attestation de conformité, et une plaquette de contrôle qui sera scellée à la conduite de remplissage.